



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 26/09/2022
Reçu en préfecture le 26/09/2022
Affiché le 
ID : 087-278708516-20220914-20220914_B09-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 14 SEPTEMBRE 2022

20220914_B09 - LIMOGES - rue de Beaupuy – Autorisation d'acquisition de 6 logements en VEFA

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mercredi 14 septembre 2022 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Madame Danielle DUVALET, Administratrice

Messieurs Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absent excusé :

Monsieur Jean-Luc BONNET, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

La société Eclisse Promotion va lancer un programme de construction de 32 logements neufs collectifs au 41 rue de Beaupuy à Limoges. Conformément aux servitudes de mixité sociale du PLU applicables sur ce secteur, le promoteur a l'obligation de réaliser 20% de logements sociaux soit 6 logements à réaliser et dont Limoges Habitat pourrait se porter acquéreur.

Il s'agit de 5 logements de type 3 et 1 logement de type 2 représentant une surface totale habitable de 361 m², suivant les plans de vente communiqués par le vendeur.

Compte-tenu de la forte demande identifiée auprès de la clientèle de Limoges habitat pour ce type de logement locatif et de l'emplacement dans un quartier proche des services, l'acquisition de ce foncier représente une opportunité pour Limoges habitat dans le cadre du développement et la diversification de son offre locative. Ces logements seront construits sur la parcelle BE403.

Le vendeur a précisé avoir procédé à une demande de permis de construire pour une date de démarrage des travaux envisagée au 1er trimestre 2023 et une livraison au 4^{ème} trimestre 2024.

Le prix de vente prévisionnel est de 669 177 € hors taxes (HT) compte tenu d'un montant de TVA calculé sur une base prévisionnelle. En outre, un avis de valeur vénale des services du Domaine a été sollicité.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser Madame la Directrice générale à :

- Poursuivre les démarches nécessaires à l'acquisition des 6 logements précités en VEFA ;
- Signer les actes d'acquisition pour un prix maximum de 1820 € HT/m² habitable, soit 669 117 € HT maximum, sous réserve d'obtention des agréments de l'Etat pour la réalisation de logements sociaux avant signature de l'acte authentique de VEFA ;
- Signer tous les actes et documents y afférents ;
- Engager les dépenses correspondantes.

°
° °

Après avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'adopter, à l'unanimité, les propositions qui leur sont présentées.

Formalités de publicité effectuées
le **26 SEP. 2022**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **26 SEP. 2022**
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

